

Comité syndical du 14 février 2020

N°	Objet :	Retour le
-----------	----------------	------------------

1	Avenant régie d'avance	13/03/2020
2	Vente de terrains à la commune de Jougne	13/03/2020
3	Tarifs des balades accompagnées	13/03/2020

**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

<u>Nombre de membres</u>	
- en exercice :	13
- présents ou représentés :	10
- votants :	10
- ayant donné procuration :	0
- absents excusés :	0
- absents :	3
- exclus :	0

Séance du **14 février 2020**

L'an deux mille vingt, le quatorze février à 14 heures

Etaient présents : Philippe ALPY, Claude DALLAVALLE, Gérard DEQUE, Claude JACQUEMIN VERGUET, Florent PAQUETTE, Michèle LETOUBLON, Daniel PERRIN, Denis POIX DAUDE, Jean-Marie SAILLARD, et Pierre SIMON

Etaient absents : Raphaël KRUCIEN, Béatrix LOIZON, et Florence ROGEBOZ

Etaient représentés :

Date de convocation :

3 février 2020

Secrétaire de séance : **Michèle LETOUBLON**

Président de séance : **Philippe ALPY**

Objet de la délibération :

Tarifs des balades accompagnées

Le Président du SMMO précise que l'accompagnateur de moyenne montagne Charles DUVERNOY dit « Troudy », propose des balades accompagnées sur le territoire de la station.

Les tarifs suivants sont proposés :

- o 8 €/personne
- o 6 €/enfant pour le chemin ludique

Le comité syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité, d'adopter les tarifs suivants :

- o 8 €/personne pour les balades accompagnées
- o 6 €/enfant pour le chemin ludique

<u>Résultat du vote</u>	
- Pour :	10
- Contre :	0
- Abstention :	0

Fait et délibéré aux **Hôpitaux vieux**, le **14 février 2020**

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

SOUS-PRÉFECTURE
13 MARS 2020
PONTARLIER (Doubs)

P.O.
Le Président, Philippe ALPY
Letoublon
SYNDICAT MIXTE
MONT D'OR
25370
METABIEF

**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Séance du **14 février 2020**

L'an deux mille vingt, le quatorze février à 14 heures

Etaient présents : Michèle LETOUBLON, Philippe ALPY, Claude DALLAVALLE, Gérard DEQUE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Florent PAQUETTE, Daniel PERRIN, Denis POIX-DAUDE, Jean-Marie SAILLARD, Pierre SIMON

Etaient absents : Béatrix LOIZON, Florence ROGEBOSZ, Raphaël KRUCIEN

Secrétaire de séance : **Michèle LETOUBLON**
Président de séance : **Philippe ALPY**

<u>Nombre de membres</u>	
- en exercice :	13
- présents ou représentés :	10
- votants :	9
- ayant donné procuration :	0
- absents excusés :	3
- absents :	0
- exclus :	0

Date de convocation :
3 février 2020

Lors du comité syndical du 11 juillet 2019, la vente de 3 parcelles du SMMO située au lieu-dit « Col de Jougne (N°103, 104 et 109) à la Commune de Jougne a été adoptée à l'unanimité.

Objet de la délibération :

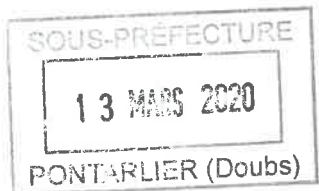
**Vente de terrains à la
Commune de Jougne**

Après discussion avec la Commune et compte tenu des prix de vente de terrains voisins classés dans la même catégorie au PLU de Jougne, un prix de vente de 4,50 € TTC/m2 a été convenu avec la commune.
Il est donc proposé de valider ce prix de vente.

Monsieur Denis POIX-DAUDE, Maire de Jougne, ne prend pas part au vote.

Le Comité Syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité, moins Monsieur Denis POIX-DAUDE qui ne prend pas part au vote :

- **De vendre les parcelles N°103, 104 et 109 situées au Col de Jougne, à la Commune de Jougne, au prix de 4,50 € TTC/m2**
- **D'autoriser le Président à mener cette vente et à signer tous les actes correspondants.**



<u>Résultat du vote</u>	
- Pour :	9
- Contre :	0
- Abstention :	0

Fait et délibéré aux Hôpitaux vieux, le 14 février 2020
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme



Le Président, Philippe ALPY.

P.O

**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Séance du **14 février 2020**

L'an deux mille vingt, le quatorze février à 14 heures

<u>Nombre de membres</u>	
- en exercice :	13
- présents ou représentés :	10
- votants :	10
- ayant donné procuration :	0
- absents excusés :	0
- absents :	3
- exclus :	0

Date de convocation :

3 février 2020

Etaient présents : Philippe ALPY, Claude DALLAVALLE, Gérard DEQUE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Florent PAQUETTE, Michèle LETOUBLON, Daniel PERRIN, Denis POIX-DAUDE, Jean-Marie SAILLARD et Pierre SIMON

Etaient absents :

Raphaël KRUCIEN, Béatrix LOIZON, et Florence ROGEBOSZ

Etaient représentés :

Secrétaire de séance : **Michèle LETOUBLON**

Président de séance : **Philippe ALPY**

Objet de la délibération :
Avenant à la régie d'avance

Le Président du Syndicat Mixte du Mont d'or,

Vu l'acte constitutif d'une régie d'avance en date du 24 juin 2015.

Vu la délibération en date du 24 Juin 2015 instituant une régie d'avances pour le service des remontées mécaniques et des activités annexes au Syndicat

Vu la délibération en date du 24 Juin 2015 fixant le régime indemnitaire global des régisseurs de recettes, d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;

Il est proposé au comité syndical, d'apporter des modifications à l'article 4 de la régie d'avance, afin de :

- Pouvoir rembourser le client avec sa carte bancaire (Crédit)
- Pouvoir rembourser le client par chèque

Le comité syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité :

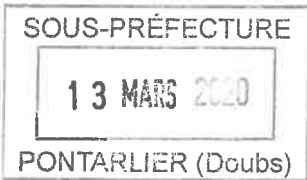
D'apporter les modifications à la régie d'avance et proposées par le Président.

Fait et délibéré aux Hôpitaux vieux, le 14 février 2020

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Le Président, Philippe ALPY

PO.



<u>Résultat du vote</u>	
- Pour :	10
- Contre :	0
- Abstention :	0